

pelés ici simplement pour être spectateurs d'une crise ministérielle, ou pour voir comment certains honorables messieurs, après avoir été membres du gouvernement, peuvent réussir à se débarrasser de leur premier ministre et à le remplacer par un autre. L'ex-ministre des Finances, qui était ci-devant chef de la Chambre, a fait une déclaration dans laquelle certains faits très importants sont exposés. Le seul renseignement qu'il nous a donné, c'est qu'il n'y avait eu aucune divergence de vues entre les membres du gouvernement sur les questions d'intérêt public, soit sur les affaires ordinaires, soit sur des matières constitutionnelles; mais que le cabinet s'est divisé seulement sur la question de la force intellectuelle du premier ministre. L'honorable monsieur nous a dit que c'est la seule question sur laquelle il y a eu divergence d'opinion entre ceux qui se sont retirés du cabinet et ceux qui en font encore partie.

Après avoir donné au premier ministre une épreuve de plus de douze mois, une moitié de ses collègues est d'avis qu'il a les capacités requises pour la position qu'il occupe, tandis que l'autre moitié est d'un avis contraire.

Le temps choisi par les honorables messieurs qui se sont retirés du cabinet pour venir nous annoncer la raison de leur retraite et pour empêcher l'expédition des affaires publiques, est, suivant moi, extraordinaire.

Avant la convocation des Chambres, ces messieurs ont délibéré sur la politique qui devait être adoptée par le gouvernement, durant la présente session. Ils ont décidé quelles étaient les mesures d'intérêt public qui devaient être soumises à cette Chambre, et Son Excellence a reçu leurs conseils au sujet de ces mesures. Ils ont mis dans la bouche de Son Excellence le discours du trône que nous avons entendu lire. Or, M. l'Orateur, après que ce discours a été lu, et avant que cette Chambre ait eu l'occasion d'y répondre, sept des collègues de l'honorable premier ministre se sont retirés du cabinet, et ont fait éclater une crise politique que, si elle est justifiable, aurait dû se produire, vu la cause assignée, avant la convocation du parlement, et non immédiatement après cette convocation. Ces honorables messieurs, peut-être, ont voulu servir les intérêts de leur parti, et je ne saurais être juge de cette matière; mais ils n'ont certainement pas tenu compte des intérêts publics, en nous convoquant ici, après avoir fait connaître à Son Excellence les mesures que le gouvernement considérait comme étant d'intérêt public; puis, en entravant l'expédition des affaires publiques; en rendant l'expédition de ces affaires impossible par leur division intestine qu'ils ont cru convenable de faire connaître au parlement et au public au lieu de se contenter de soumettre leurs différends à un caucus de leurs partisans.

Ils accusent leur chef d'incapacité. Cependant, ils ont accepté ce chef. Il ne leur a pas été imposé, et ils n'étaient pas obligés de l'accepter. Ils étaient libres, dès le début, d'annoncer à Son Excellence qu'ils n'avaient pas confiance dans les capacités ou les talents de ce chef; qu'ils ne le trouvaient pas apte à remplir la position qu'il occupait. Mais ils n'ont pas agi ainsi. Ils ont préféré agir sous la direction de ce chef; ils ont entrepris d'administrer avec ce chef les affaires publiques, et ce n'est qu'aujourd'hui, à l'ouverture du parlement, qu'ils essaient de justifier leur ligne de conduite qui entrave l'expédition des affaires

publiques, en déclarant qu'ils avaient un chef impuissant et dépourvu de l'habileté requise pour l'accomplissement des devoirs qu'il avait à remplir. Cette position prise par ces honorables messieurs, M. l'Orateur, comme les raisons qu'ils nous donnent à l'appui me paraissent être très extraordinaires. La déclaration faite, hier, M. l'Orateur, par l'ex-ministre des Finances porte plus à croire—je ne dis pas que la chose existe,—à une conspiration qu'à un protêt de la part de ceux qui l'ont faite. Examinons les faits. Cette chambre est le lieu où les affaires du pays sont administrées. C'est ici surtout que la responsabilité ministérielle s'exerce. Or, qui est chargé de la direction des travaux de cette Chambre? L'honorable monsieur qui a lu cette déclaration pour lui et ses collègues, était, M. l'Orateur, comme chef de cette Chambre, beaucoup plus responsable que le premier ministre de la direction donnée à nos travaux.

S'il y a eu des hésitations; s'il y a eu des délais; s'il y a eu des exemples d'incapacité, les messieurs qui représentaient le gouvernement dans cette chambre en sont plus responsables que le premier ministre qui siégeait dans une autre chambre.

Voilà comment, M. l'Orateur, la situation se présente à moi.

L'ex-chef de la Chambre a lu, hier, la sentence de mort contre le premier ministre sous lequel il a servi. Cet honorable monsieur a siégé, je crois, pendant une période de huit années comme membre du gouvernement, en compagnie du premier ministre actuel. Je n'ai jamais exprimé ma confiance dans l'honorable monsieur qui est actuellement à la tête du gouvernement.

Je ne partage pas ses opinions sur les questions d'administration; je n'approuve pas la ligne de conduite que lui et ses amis ont suivie en cette chambre; mais, M. l'Orateur, l'honorable monsieur a appuyé l'honorable premier ministre et siégé à ses côtés pendant huit années; il connaissait sa valeur avant qu'on l'eût choisi comme chef du gouvernement. Il en est de même des six collègues dissidents de l'ex-leader de cette Chambre.

Cependant, ces honorables messieurs viennent ici déclarer qu'ils ne peuvent administrer la chose publique à cause de l'incompétence de leur chef, bien que, je le déclare, ce chef soit moins que les honorables membres de cette Chambre responsable de l'administration des affaires du pays.

M. l'Orateur, nous avons en effet été témoins d'hésitations et de retards dans l'administration des affaires publiques. Qui ne se rappelle l'attitude de l'honorable ex-leader de cette Chambre au sujet du règlement de la question du système des banques? Qui ne se rappelle l'indulgence dont ont fait preuve, en cette occasion, ses collègues et tous les membres de cette Chambre? Qui ne se rappelle la promesse d'élaguer les rameaux desséchés, en ce qui a trait à la politique fiscale du gouvernement, et le bill que l'honorable monsieur a présenté, et le discours qu'il a fait à l'appui de cette promesse?

Et voilà que cet honorable monsieur, qui a été l'objet d'une si grande indulgence de la part de la Chambre et d'une si grande preuve de bonne volonté de la part de ses collègues, juge à propos d'accuser le premier ministre d'incompétence dans l'administration des affaires publiques, et il nous déclare que les insuccès du parti conservateur dans le pays sont dus à cette incompétence.

M. l'Orateur, en vertu de la constitution de l'ancienne Abyssinie—